

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 05 juillet 2022 portant création du Diplôme Universitaire E-SANTE ET TRANSFORMATION DIGITALE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire E-SANTE ET TRANSFORMATION DIGITALE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur ISNARD-BAGNIS Corinne (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Marie Pia D'ORTHO (PU-PH)

Docteur Coralie PREBET (PH)

Monsieur Mathieu GRAJOZSEX (pharmacien)

Monsieur Adrien UGON (enseignant-chercheur ESIEE)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 07 juin 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU